

PROGRAMMES DE RÉHABILITATION RESPIRATOIRE COORDONNÉS AU DOMICILE



Structurer l'organisation et le déploiement de programmes de réhabilitation respiratoire au domicile du patient en s'appuyant sur l'action coordonnée des professionnels de santé de proximité

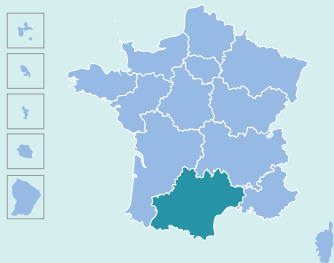
Porteur du projet :

Associations Partn'Air et Air+R'



Partenaires :

5 établissements de SSR, 6 réseaux de santé ou fédération, représentants des professionnels de santé : URPS médecin et pharmacien Occitanie, Sidéral santé, dispositif Asalée, 16 associations de patients



Occitanie

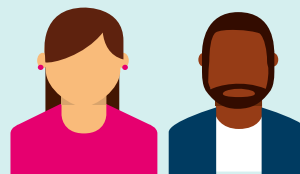


Durée : 3 ans



Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) : 1 656 K€

Fonds d'intervention régional (FIR) : 68 K€



Patients ayant une pathologie respiratoire, soit 720 patients bénéficiaires



Publié au Recueil des Actes Administratifs le 22/06/2020



Financement complémentaire : forfait par patient pour une séquence de soins de 12 semaines et un suivi de 40 semaines